

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2015

Etaient présents : M. PEROT Yannick, Mme GUERINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Ms BARRAULT Pierre, M. BERTHELOT David, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Etait excusée : Mme BERTHELOT Maria

Etait absent : M. MOLET Hervé

Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

### ORDRE DU JOUR :

- Dossier – restaurant Le P'tit Gourmet
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour cinq dossiers :

- Rachat licence IV
- Tarif podium
- Convention centre aéré de Ste Maure, St Epain et Nouatre
- Tarif abonnement tennis
- Vente de 9 stères de bois

### **Dossier – restaurant Le P'tit Gourmet**

M. CHEVRÉ Alain, gérant de la société AC Consultant, présente un projet de reprise de l'activité du restaurant Le P'tit Gourmet.

Il a pour projet, avec la collaboration d'un expert-comptable et d'un maître d'œuvre, de trouver une personne pour la reprise de l'activité bar restaurant.

Il propose ses connaissances afin d'aider la municipalité à trouver un gérant sérieux pour reprendre le restaurant.

La municipalité passerait une convention avec la personne, elle resterait propriétaire des murs, ne demanderait qu'un petit loyer, en contrepartie le gérant prendrait en charge les travaux ainsi que l'acquisition du matériel.

Pour son aide et son expertise M. CHEVRÉ prendrait des honoraires de 8 625€ HT et donne une date buttoir à fin mars 2016 pour mener à bien sa mission.

Le conseil vote à l'unanimité pour ce projet.

### **Rachat de la licence IV**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de procéder au rachat de la licence IV du P'tit Gourmet pour 2 000 € hors frais.

### **Tarif podium**

Une association de la commune demande la possibilité de louer le podium mais pas dans sa totalité pour une manifestation.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte de louer le podium à demi-tarif : 75 €.

### **Convention centre aéré de Ste Maure, St Epain et Nouatre**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de participer à hauteur de 7 € par enfant de la commune pour l'accueil en centre aéré. Le prix de journée étant de 14€.

### **Tarif abonnement tennis**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que les abonnements de tennis soient pris à l'année civile, il y aura donc pour l'année 2015 des abonnements au prorata des mois restants jusqu'au 31 décembre 2015.

### **Vente de 9 stères de bois**

Neuf stères de bois ont été vendus pour un montant total de 405 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que soit encaissée cette somme.

## **Budget communal - décision modificative n° 2**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget communal, comme suit :

### Opération 50 - Café restaurant 18 rue nationale

#### Section d'investissement - dépenses

2051- Concessions et droits similaires	2 500.00 €
2031- Frais d'études	10 350.00 €
2313- Immobilisations en cours	7 150.00 €
Chap -020 dépenses imprévues	-20 000.00 €